

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ARS/DAOSS/DCT n°971-2022- 11-17-00012

### POUR LA CREATION D'UNE EQUIPE SPECIALISEE DE SOINS INFIRMIERS PRECARITE (ESSIP) DE 5 PLACES INTERVENANT AUPRES DE PERSONNES CONFRONTEES A DES DIFFICULTES SPECIFIQUES

Territoire : **Guadeloupe**

### ANNEXE 2 - CRITERES DE SELECTION

THEMES	CRITERES	Coefficient pondérateur	Cotation de 0 à 5 <sup>2</sup>
<b>Implantation</b>	Zone d'implantation / Couverture territoriale adaptée	4	
	Descriptif des locaux professionnels, lieux d'intervention et moyens matériels de mobilité		
<b>Capacité à mettre en œuvre le projet</b>	Expérience du promoteur (connaissance du public accueilli et expérience de sa prise en charge)	5	
	Cohérence du projet et des modalités de gouvernance avec les prestations attendues		
	Connaissance du territoire et des publics cibles		
	Calendrier de mise en œuvre / Délai de réalisation	5	
Projet co-construit avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, et sociaux du territoire, implication locale du promoteur dans les réseaux de partenariats			
	Degré de formalisation des différents partenariats (protocole d'accord, conventions, conventions avec		

<sup>2</sup> Une note de 0 signifie que le dossier ne traite pas de la problématique et rend donc le dossier irrecevable au regard du cahier des charges proposé.



	les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux)		
	Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours.		
<b>Qualité du projet</b>	Ouverture à l'ensemble des publics visés par le dispositif (diversité des pathologies et des profils)	5	
	Modalités d'orientation amont et d'inclusion	5	
	Modalités de sorties et d'orientations aval		
	Modalités d'évaluation des besoins et intervention de l'équipe		
Modalités de prévention et de traitement des situations de crise et d'urgence	5		
Modalités de prévention et traitement de la maltraitance / promotion de la bientraitance			
	Continuité des soins, soirs, week-end et jours fériés		
	Qualité de la réponse aux besoins de santé, psychologiques et sociaux des personnes : projets individualisés, adaptation des modalités d'accompagnement du public / durée de prise en charge	5	
<b>Droits des usagers</b>	Respect du projet de vie et des droits des personnes accueillies : modalités de mise en place des outils de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 ; participation et expression des usagers	4	
<b>Moyens humains et financiers</b>	Ressources humaines : adéquation du ratio et des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité et encadrement de l'équipe), formation et soutien / supervision	5	
	Projet financier : cohérence du budget prévisionnel et respect du budget	5	
<b>TOTAL</b>		<b>43</b>	